



AVIS

# Cadre budgétaire européen 2028-2034 :

pour une gestion des fonds au plus près des territoires

NOVEMBRE 2025





## AVIS

# **Cadre budgétaire européen 2028-2034 : pour une gestion des fonds au plus près des territoires**

Assemblée plénière du 25 novembre 2025

**Nassira GUERROUI**

Présidente de la commission « Coopérations internationales - Europe et fonds structurels »

**Bruno LAMOTTE**

Président de la commission « Budget – Finances »

**Léa LAUZIER**

Présidente de la commission « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »

Résultats des votes :

163 votants

155 ont voté POUR

1 a voté CONTRE

7 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2025-16

## **Sommaire**

Introduction .....	4
Les modalités de gestion des fonds .....	7
Les observations du CESER .....	10
Une gestion régionale au service des territoires .....	10
Garantir une distribution équitable et lisible des fonds .....	11
La nouvelle architecture .....	13
Les observations du CESER : une architecture à clarifier pour garantir la lisibilité et la sécurisation des fonds .....	13
Conclusion .....	15
Annexes .....	16
Contributeurs .....	19
Remerciements .....	22
Déclarations des groupes .....	23
Résultats des votes individuels .....	29

# Introduction

## Contexte

La Commission européenne a présenté le 16 juillet 2025 sa proposition de **Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034** qui définit les plafonds de dépenses par grandes politiques publiques européennes et les modalités de gestion des programmes européens.

À cette occasion, la Commission européenne a fait part de son intention de rationaliser et simplifier l'usage des fonds pour une plus grande performance, dans un contexte budgétaire tendu. Ainsi, elle propose un budget total de 1 980 milliards d'euros (prix courant, comprenant le remboursement du plan de relance REACT EU). Hormis ce plan, l'enveloppe représente 1,26 % du RNB<sup>1</sup> de l'UE, répartie en 16 programmes (contre 52 auparavant) selon l'architecture suivante :

### Rubrique 1 - Plans de partenariats régionaux et nationaux : 865 Md€

- 27 plans de partenariats régionaux et nationaux (PPRN)
- Un plan Interreg
- Un instrument de réponse aux crises : « la Facilité de l'UE »

### Rubrique 2 – Compétitivité, prospérité et sécurité : 589,6 Md€

- Fonds européens pour la compétitivité
- Autres programmes sectoriels dont :
  - Horizon Europe
  - MIE (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe)
  - Erasmus +
  - Nouveaux programmes
  - Mécanismes européens

### Rubrique 3 – Europe dans le monde : 215,2 Md€

- Fonds Europe dans le monde
- Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
- Pays et territoires d'Outre-mer

### Rubrique 4 – Dépenses de l'administration publique européenne : 118 Md€

---

<sup>1</sup> RNB : revenu national brut

Dans le cadre des « Plans de partenariats régionaux et nationaux », la Commission laisserait la possibilité aux États de gérer comment ils l'entendent les fonds qui leur sont alloués. Ainsi, elle ouvre la porte à une recentralisation des fonds gérés directement au niveau de l'État.

Dans ce contexte, la Région Auvergne-Rhône-Alpes – comme de nombreuses associations d'élus - s'est mobilisée depuis plusieurs mois pour faire entendre sa voix dans ces débats et défendre ses intérêts sur la scène européenne. L'Assemblée Plénière du Conseil régional du 26 juin 2025 a ainsi permis de valider la position de la Région sur le futur budget européen selon cinq axes :

- Assurer un pilotage de proximité de la politique de cohésion et de la PAC<sup>2</sup>
- Moderniser la politique de cohésion et la PAC en adoptant une approche simplifiée orientée vers les résultats
- Garantir une politique de Coopération Territoriale Européenne ambitieuse
- Soutenir la proposition d'un fonds de compétitivité européen en appui aux écosystèmes régionaux et assurer, en matière de transport, un financement spécifique des connexions transfrontalières et de leurs accès
- Sécuriser un budget dédié et suffisamment doté pour la politique de cohésion et la PAC.

## Questions

Nicolas DARAGON, Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens, a saisi le CESER le 15 septembre 2025 afin de solliciter l'avis de la société civile organisée sur le sujet. Plus précisément, il interroge le CESER sur « les enjeux liés aux nouvelles modalités de gestion des fonds de la politique de cohésion dans le CFP post 2027 pour apporter son analyse sur les enjeux de la future politique de cohésion pour les territoires et les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes ».

## Enjeux

La lettre de saisine<sup>3</sup> indique que « l'enjeu pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de s'assurer que ces politiques européennes seront suffisamment dotées dans la future programmation 2028-2034 et que les Régions resteront bien impliquées dans les choix stratégiques sur l'utilisation de ces fonds en France et dans leur déploiement en région. La Commission européenne ouvre la possibilité de recentraliser au niveau de l'État la gestion de ces programmes, une solution que la Région ne soutient pas dans la

---

<sup>2</sup> PAC : Politique agricole commune

<sup>3</sup> Cf. lettre de saisine en annexe

mesure où, [selon elle], elle ne répond ni à la simplification ni à l'objectif d'une utilisation plus performante de ces fonds. ».

Faute de disposer d'une évaluation fondée sur des éléments objectivés, le CESER s'exprime seulement sur des principes. Il est en effet essentiel d'observer la plus grande vigilance pour optimiser la gestion des fonds en évaluant à la fois :

- La satisfaction de l'usager au regard du service rendu
- Le rapport coût/ résultats, c'est-à-dire l'efficience
- Le risque de limiter les fonds européens à des compléments aux politiques propres du gestionnaire (État hier, Régions aujourd'hui)
- La satisfaction du principe de subsidiarité, principe fondateur des fonds structurels, auquel le CESER est très attaché
- La cohésion et l'équité territoriale.

## Démarche

Afin de répondre à cette saisine, le CESER a sollicité trois de ses commissions, toutes directement concernées par le sujet : la commission 8 « Coopérations internationales-Europe et fonds structurels », la commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux » et la commission 10 « Budget-finances ».

Il propose d'articuler son avis sur les deux points suivants :

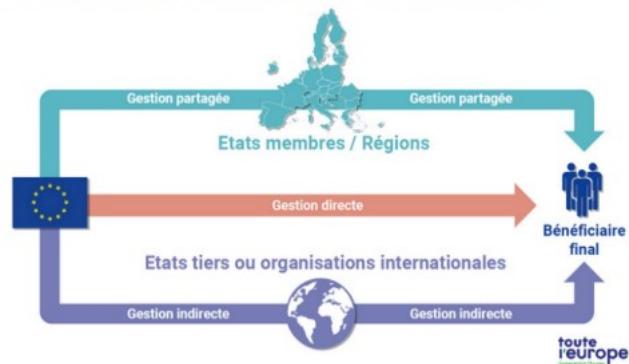
- Les modalités de gestion des fonds
- La nouvelle architecture

## Les modalités de gestion des fonds

Les fonds européens sont mis en œuvre selon plusieurs modes de gestion, principalement la gestion partagée et la gestion directe.

### 1. Gestion directe et gestion partagée : deux manières de fonctionner différentes

SCHÉMA 3 : MODE DE GESTION DES AIDES EUROPÉENNES



Source : Toute l'Europe

La gestion partagée recouvre les programmes dont la Commission européenne a confié la gestion aux États membres. Les pays de l'UE peuvent choisir d'en conserver la gestion au niveau gouvernemental ou en déléguer la gestion à des acteurs locaux (aux Régions dans le cas de la France). Pour certains fonds, l'État peut disposer d'un volet centralisé et d'un volet régional. C'est le cas d'une partie du FSE et du FEADER qui, dans le cadre de la PAC, est géré en partie par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et en partie par les Régions.

Depuis la programmation 2014-2020, les Régions françaises se sont vu confier un rôle accru dans la gestion des Fonds Européens Structuraux et d'Investissements (FESI), notamment pour le FEDER (Fonds européens de développement régional) et le FSE (Fonds social européen), dont elles sont devenues autorités de gestion.

La gestion est différente selon les fonds<sup>4</sup>. Ainsi, la gestion du FEDER est entièrement confiée aux Régions qui en font la demande. La gestion du FSE et du FTJ (Fonds pour la transition juste) est partiellement confiée aux Régions qui en font la demande (environ 1/3 pour le FSE). Pour le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), les Régions assurent une gestion déléguée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment pour l'ensemble des mesures dites « non surfaciques ».

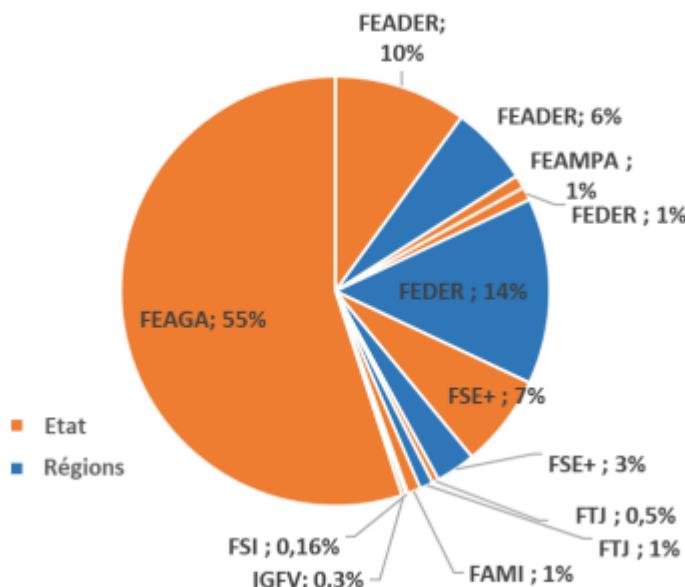
<sup>4</sup> Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE- Rapport du CESE

64 % des fonds du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 sont mis en œuvre en gestion partagée et renvoient à des politiques considérées comme « historiques » de la construction européenne, telles que la PAC et la politique de cohésion, représentant chacune 30% des fonds en gestion partagée.<sup>5</sup>

Pour la période 2021-2027, près de 18 milliards d'euros ont été alloués à la France pour mettre en œuvre la politique de cohésion (FEDER, FSE, FTJ). L'État et les Régions gèrent ensemble 14 milliards d'euros au titre du FEADER.<sup>6</sup>

**Au total, 24 % des fonds en gestion partagée sont gérés par les Régions, le reste par l'État.**

**Répartition de la gestion des fonds en gestion partagée entre Etat et Régions 2021-2027**



Source : audition du SGAE au CESE

**FEAGA** : Fonds européen agricole de garantie

**FSI** : Fonds européen pour la sécurité intérieure

**IGFV** : Instrument de soutien financier à la Gestion des Frontières et à la politique des Visas

**FAMI** : Fonds Asile Migration Intégration

**FTJ** : Fonds européen pour une Transition Juste

**FSE** : Fond social européen

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FEAMPA** : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

<sup>5</sup> Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE- Rapport du CESE 15 octobre 2025

<sup>6</sup> 10 chiffres clés sur les fonds de la politique de cohésion en France- Toute l'Europe- 22 octobre 2025

Ce rôle d'autorité de gestion leur permet d'être directement responsable de la programmation, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des fonds européens, en discussion et en contact direct avec la Commission Européenne.

Afin de mener ses réflexions, le CESER a souhaité partir de l'état des lieux de la consommation des fonds européens sur les deux derniers programmes pluriannuels (2014 - 2020 ; 2021 - 2027) sur le territoire.

En effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue comme la plus avancée dans la programmation et la consommation des fonds, notamment dans le cadre du FEDER, FSE, FEADER et du programme transfrontalier ALCOTRA (Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière). Ces financements représentent **près de 1,4 milliards d'euros** - soit l'équivalent d'une année d'investissement régional, environ 17% du budget- et soutiennent une diversité de porteurs de projets : associations, entreprises, collectivités, universités, projets de rénovation thermique, etc.

#### **Bilan des programmes FEDER, FSE+ et FTJ**

**2014-2020** : la totalité des crédits européens a été consommée, soit 1,1 milliard de crédits FEDER et FSE permettant le financement de 2 667 projets.

**2021-2027** : la Région Auvergne Rhône-Alpes est en tête des régions européennes pour les engagements et la consommation des fonds européens :

#### Taux de consommation par niveau territorial<sup>7</sup>

<b>70,6 %</b> Programme régional Auvergne-Rhône- Alpes	<b>78,8 %</b> Programme Interreg ALCOTRA	<b>42,6 %</b> France	<b>48,9 %</b> Union européenne
---	--	-------------------------	-----------------------------------

Ainsi, à ce jour ce sont :

- **6 822 entreprises soutenues** via une subvention, un instrument financier ou un accompagnement spécifique ;
- **12,26 mégawatts (MW)** de capacité d'énergies renouvelables supplémentaire ;
- **15 644 demandeurs d'emploi** accompagnés.

<sup>7</sup> Source : Direction des Fonds Européens du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Les observations du CESER

### **Une gestion régionale au service des territoires**

Tout d'abord, le CESER tient à saluer la volonté de simplification, rationalisation et efficacité qui guide les réflexions de la Commission européenne dans ce nouveau Cadre Financier Pluriannuel. Il s'agissait d'ailleurs déjà de l'une des conclusions de son étude « Pour une mise en œuvre des fonds FEDER-FSE plus efficiente en Auvergne-Rhône-Alpes » de 2019<sup>8</sup>, dans laquelle le CESER appelait notamment de ses vœux une simplification de l'accès aux fonds européens pour les porteurs de projets, soulignant ainsi que la gestion déléguée aux Régions constituait une avancée notable vers cet impératif de simplification.

Au-delà de ces données chiffrées - qui pourront être précisées et approfondies lors de travaux ultérieurs du CESER - le CESER salue les principes de la gestion territorialisée qui apportent des avantages stratégiques et économiques et facilitent les démarches des porteurs de projets :

- ➊ **Une meilleure adéquation des fonds aux besoins des territoires** : la Région dispose d'une vision stratégique et opérationnelle des enjeux territoriaux, permettant une programmation pertinente et efficiente des crédits.
- ➋ **Une meilleure articulation des fonds avec les politiques régionales** (SRDEII, SRADDET...).
- ➌ **Un accompagnement sur mesure et de proximité des porteurs de projets**, assuré par des équipes compétentes et spécialisées qui connaissent les réalités locales et les procédures administratives (par exemple pour orienter les porteurs de projet vers des fonds dont ils ne connaissaient pas l'existence et assurer un suivi dans la durée pour faire face à des contrôles très exigeants).
- ➍ **Une réactivité dans l'instruction des dossiers et l'ajustement des priorités** : à titre d'exemple, dans le cadre de la relance post-covid, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a su mobiliser rapidement des fonds pour soutenir l'innovation, l'emploi, la formation...
- ➎ **Une simplification pour les bénéficiaires** : les services régionaux ont développé des outils et un accompagnement adapté pour les porteurs de projets (plateforme en ligne, guichets de proximité, aide au montage de dossiers...).
- ➏ **Une avance de trésorerie** qui permet aux bénéficiaires de ne pas attendre que l'UE verse les fonds pour les percevoir, comme c'était le cas lorsque l'État gérait les fonds (certes, ce n'est pas toujours suffisant du point de vue des porteurs de projets, mais cela reste beaucoup plus rapide qu'auparavant).

<sup>8</sup> Pour aller plus loin : Pour une mise en œuvre des fonds FEDER-FSE plus efficiente en Auvergne-Rhône-Alpes- Janvier 2019

Le CESER alerte par ailleurs sur les risques liés à une recentralisation totale de la gestion des fonds au niveau de l'État.

En effet, à la suite des retours d'expériences, une telle évolution comporterait plusieurs risques et pourrait entraîner :

- ⇒ **Une perte de réactivité et d'adaptation** : une gestion centralisée ne saurait prendre en compte les réalités contrastées des territoires, avec le risque d'une approche uniforme, technocratique et déconnectée.
- ⇒ **Un ralentissement dans la mise en œuvre** : l'expérience du passé a montré que les circuits de décision centralisés sont plus lents, notamment en phase de lancement de programmation ou de clôture.
- ⇒ **Un éloignement des bénéficiaires et une perte d'accompagnement et de proximité** : les porteurs de projets pourraient être confrontés à une complexité accrue, à des délais plus longs et à une perte de visibilité sur les interlocuteurs.
- ⇒ **Un risque de démotivation des acteurs locaux** : un pilotage perçu comme trop vertical affaiblirait l'engagement des acteurs régionaux et territoriaux qui jouent un rôle essentiel dans la réussite des projets européens.
- ⇒ **La fin des avances de fonds** aux porteurs de projets.

### Garantir une distribution équitable et lisible des fonds

Si le CESER reconnaît les acquis de la gestion régionale, il formule néanmoins des attentes constructives.

- ⇒ Le CESER estime nécessaire de veiller à une meilleure **équité territoriale et d'attribution dans la répartition des financements**.  
L'enjeu est de garantir à chaque territoire, à chaque porteur de projet un accès équitable aux opportunités offertes par les fonds européens en tenant compte de ses spécificités, de ses fragilités et de son potentiel de développement.  
Le CESER souligne que la question de l'équité territoriale se pose avec une acuité particulière en Auvergne-Rhône-Alpes, du fait du « double » classement européen. En effet, dans la programmation 2021-2027, l'Auvergne est identifiée comme *région en transition*, Rhône-Alpes comme *région plus développée*. Cette distinction - issue des critères de la politique de cohésion - se traduit concrètement par des taux de cofinancement européens différenciés (60 % contre 40 % en général), des marges de manœuvre budgétaire inégales et des écarts d'accès aux dispositifs selon la localisation des porteurs de projets. Si cette différenciation répond à une logique de rattrapage et de solidarité européenne, elle peut aussi générer un certain déséquilibre entre territoires et porteurs de projets appartenant pourtant à une même région administrative, et relevant d'une même stratégie régionale de développement.

- ⇒ Par ailleurs le CESER appelle à un **renforcement de la transparence et de la lisibilité dans la mise en œuvre des programmes européens** (il avait été amené à le préconiser dans sa contribution de 2019). La complexité des circuits financiers et administratifs, la multiplicité des dispositifs, et l'absence d'avance de trésorerie peuvent constituer un frein à l'accès aux fonds, notamment pour les plus petites structures<sup>9</sup>.
- ⇒ Le CESER incite à une **communication plus claire** sur les objectifs, les montants mobilisables, les critères de sélection et les résultats obtenus. Cela permettrait de renforcer la confiance des citoyens et des acteurs régionaux, mais aussi d'améliorer la visibilité de l'action de l'Union européenne sur le territoire.
- ⇒ Le CESER rappelle que **la participation de la société civile** est au cœur du principe de partenariat qui fonde la politique de cohésion européenne. Il souligne la nécessité d'un dialogue régulier et structuré entre la Région, les services de l'État, les collectivités locales, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, les associations etc. et la nécessité d'associer les parties prenantes tout au long du cycle de vie des programmes.
- ⇒ Enfin, le CESER encourage le Conseil régional à se saisir de l'opportunité qu'offre ce nouveau Cadre Financier Pluriannuel pour améliorer la lisibilité de l'utilisation des fonds et l'équité territoriale grâce à **une étude d'impact de la répartition des fonds européens en Auvergne-Rhône-Alpes**. Il estime que la présente sollicitation par l'exécutif sur ce nouveau Cadre Financier Pluriannuel doit constituer pour lui l'opportunité d'actualiser ses travaux initiés en 2019.

---

<sup>9</sup> Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE- Rapport du CESE 15 octobre 2025

## La nouvelle architecture

La deuxième question posée au CESER dans cette saisine porte sur les « enjeux de la future politique de cohésion pour les territoires et les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes ». À ce stade et ne disposant pas des informations suffisantes pour répondre en détail sur les montants alloués aux différentes rubriques- au-delà de l'enveloppe globale de 90 milliards d'euros pour la France- le CESER a choisi de centrer ses réflexions sur l'architecture générale proposée par la Commission européenne.

En effet, l'une des principales nouveautés de ce plan est la **fusion en un fonds unique**, sans pré-fléchage, de différents programmes dont notamment la Politique de cohésion et la PAC. Cela implique une fongibilité possible entre ces mêmes programmes internes à la Rubrique 1, sans aucune garantie de répartition dans la programmation.

Par ailleurs, la Commission européenne a d'ores et déjà annoncé un fléchage renforcé sur les volets « sécurité » et « compétitivité » (Rubrique 2), en concurrence avec l'enveloppe consacrée aux politiques de cohésion (Rubrique 1).

## Les observations du CESER

### **Une architecture à clarifier pour garantir la lisibilité et la sécurisation des fonds**

Concernant l'architecture générale, le CESER prend acte que le contexte géopolitique de fragilité du continent européen fait surgir de nouvelles priorités : la défense et la compétitivité.

Il craint que ces nouvelles priorités :

- Soient financées au détriment des politiques agricoles et de cohésion ;
- Introduisent une approche concurrentielle entre les fonds menant à des arbitrages budgétaires déséquilibrés, au détriment de certains types de territoires ou d'enjeux spécifiques (emploi, inclusion, soutien à l'économie de proximité, biodiversité, aménagement rural...) ;
- Complexifient encore davantage les circuits de gouvernance en affaiblissant le rôle des Régions au profit de logiques nationales ou européennes, peu lisibles à l'échelle locale.

Par ailleurs, le CESER exprime sa préoccupation face au risque de fongibilité des enveloppes financières dans la Rubrique 1 (Plans de partenariats régionaux et nationaux).

Cette fongibilité pourrait diluer les finalités distinctes de ces politiques, pourtant complémentaires : la cohésion économique et sociale d'un côté, le développement rural et la politique agricole de l'autre.

Faute d'une enveloppe suffisamment dotée, ce fonds unique pourrait faire l'objet d'un ajustement interne entre crédits agricoles et fonds de cohésion.

Pour toutes ces raisons, le CESER souligne la nécessité de préserver l'identité et les objectifs propres de chaque politique européenne, tout en veillant à leur articulation stratégique dans les territoires, sous la coordination des Régions.

# Conclusion

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme son attachement à une gestion régionale des fonds européens en tenant compte des remarques formulées précédemment. La Région se doit d'être garante d'une mise en œuvre efficace, proche du terrain, cohérente avec les stratégies territoriales et mobilisatrice pour les acteurs locaux.

Le CESER rappelle que ces fonds sont des leviers majeurs pour assurer de façon pérenne la transition écologique, la cohésion sociale, le développement rural, l'innovation, l'économie régionale. **Leur gestion doit rester au plus proche des territoires**, des acteurs économiques, sociaux, agricoles et environnementaux.

Le CESER recommande :

- Le maintien de la Région comme autorité de gestion pour l'ensemble des fonds européens dont elle a la responsabilité
- Une simplification et une stabilisation des procédures, pour permettre une meilleure efficacité de la dépense
- Une vigilance sur la fongibilité des enveloppes dans le cadre du futur Cadre Financier Pluriannuel afin de préserver la finalité de chaque politique
- La mise à disposition d'une enveloppe financière permettant de répondre à l'ensemble des objectifs de la Commission européenne
- La réalisation d'une évaluation approfondie et indépendante démontrant objectivement ses apports en tant qu'autorité de gestion.

Au-delà de cet avis et conscient des enjeux majeurs que représente la gestion des fonds européens pour le développement régional, le CESER entend approfondir sa réflexion en engageant un travail de fond au sein de ses commissions sur les questions relatives aux fonds européens et à leur gestion territoriale.

# Glossaire

**ALCOTRA** : Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière

**CFP** : Cadre Financier Pluriannuel

**FAMI** : Fonds Asile Migration Intégration

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**FEAGA** : Fonds européen agricole de garantie

**FEAMPA** : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FSE** : Fond social européen

**FSI** : Fonds européen pour la sécurité intérieure

**FTJ** : Fonds européen pour une Transition Juste

**IGFV** : Instrument de soutien financier à la Gestion des Frontières et à la politique des Visas

**MIE** : Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

**PAC** : Politique agricole commune

**PESC** : Politique étrangère et de sécurité commune

**PPRN** : Plans de partenariats régionaux et nationaux

**RNB** : Revenu national brut

**SRDEII** : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

# Annexes

## Annexe 1



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Courrier arrivé le

15 SEP. 2025

**Nicolas DARAGON**

Vice-président délégué aux finances, à  
l'administration générale, aux ressources  
humaines et aux fonds européens

**CESER**  
N° E - 2025-25

ANTOINE QUADRINI  
PRESIDENT  
CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
125 RUE SMITH  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Votre interlocuteur :  
Aurélie BOUGEL - Directrice  
[Aurelie.BOUGEL@auvergnerhonealpes.fr](mailto:Aurelie.BOUGEL@auvergnerhonealpes.fr)  
04 26 73 40 39

Réf. : S2506-02704

Objet : Politique de cohésion post 2027

Le Conseil régional, le

Monsieur le Président du CESER,

La Commission européenne a présenté le 16 juillet 2025 sa proposition de Cadre Financier Pluriannuel (CFP) pour l'après 2027, qui définit les plafonds de dépenses par grandes politiques publiques européennes et les modalités de gestion des programmes européens. La Commission européenne a fait part de son intention de rationaliser l'usage des fonds pour une plus grande performance, dans un contexte budgétaire tendu.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est mobilisée depuis plusieurs mois pour faire entendre sa voix dans ces débats et défendre ses intérêts sur la scène européenne, forte d'une expérience démontrée et réussie d'un pilotage de proximité des financements de la politique de cohésion et de la politique agricole commune (PAC). L'Assemblée Plénière du 26 juin 2025 a ainsi permis de valider la position officielle de la Région sur le futur budget européen.

L'enjeu pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de s'assurer que ces politiques européennes seront suffisamment dotées dans la future programmation 2028-2034 et que les Régions resteront bien impliquées dans les choix stratégiques sur l'utilisation de ces fonds en France et dans leur déploiement en région. La Commission européenne envisage en effet de recentraliser au niveau de l'État la gestion de ces programmes, une solution que la Région ne soutient pas dans la mesure où elle ne répond ni à la simplification ni à l'objectif d'une utilisation plus performante de ces fonds.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Rym  
100 place du Château-d'Eau - CS 94000  
69285 LYON CEDEX 02  
Tél. : 04 72 51 03 98

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Gérard Ferrand  
100 place du Château-d'Eau - CS 94000  
69285 LYON CEDEX 02  
Tél. : 04 72 51 03 98

**La Région qui agit**

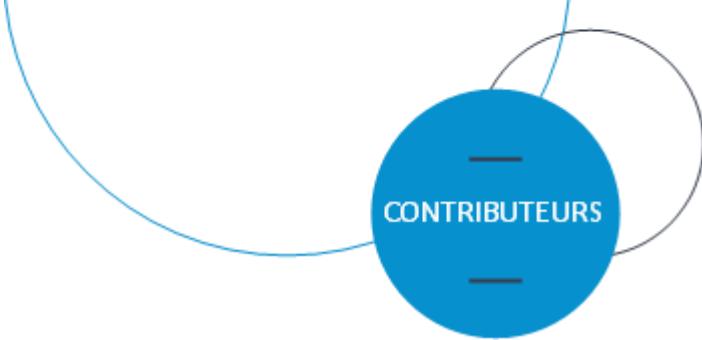


Dans ce cadre, il nous paraît pertinent que le CESER puisse se saisir des enjeux liés aux nouvelles modalités de gestion des fonds de la politique de cohésion dans le CFP post 2027 pour apporter son analyse sur les enjeux de la future politique de cohésion pour les territoires et les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Nicolas DARAGON



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Nassira GUERROU**

Présidente de la commission « Coopérations internationales - Europe et fonds structurels »

► **Léa LAUZIER**

Présidente de la commission « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »

► **Bruno LAMOTTE**

Président de la commission « Budget – Finances »

► **Philippe CHARVERON**

1<sup>er</sup> vice-président délégué

► **Marie-Christine PLASSE**

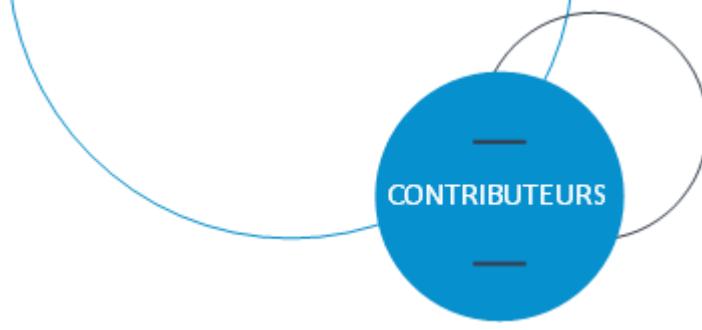
2<sup>ème</sup> vice-présidente déléguée

► **Patricia MERENDET**

3<sup>ème</sup> vice-présidente déléguée

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents



## CONTRIBUTEURS

### Collège

1\*

- ALLARD Nelly (HABITAT)
- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- CABUT Bruno (U2P-UNAPL)
- CHEVALIER Véronique (CCI)
- CROZAT Jérôme (SYNDICAT AGRICOLE)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DOUILLOUN Isabelle (CONF. PAYSANNE)
- DUBOISSET Gilles (CCI)
- DUMONT Yannick (COOP AGRI)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)
- GINESTET Fabienne (U2P-UNAPL)
- GOUZE Dominique (CMA)
- GUILLAUD Isabelle (CMA)

### Collège

2\*

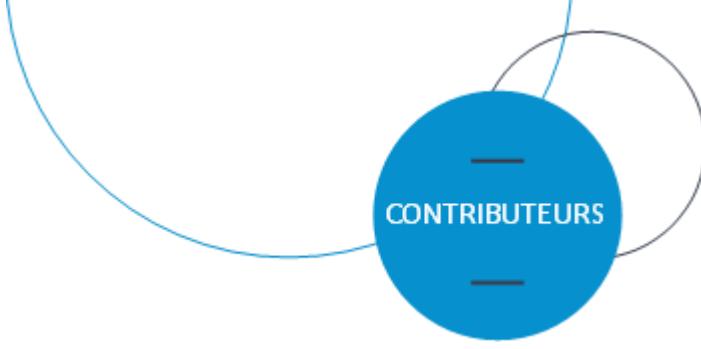
- ASENSIO Luis (CFE-CGC)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- CHENNAZ Cédric (CFDT)
- DEUDÉ Sylvie (CFTC)
- DEVY Eric (FO)
- FAURE Philippe (CGT)
- GENSEL Virginie (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HERAUD Marta (UNSA)
- JUYAUX Christian (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- LELUC Gilles (UNSA)
- LEYRE Michèle (FO)

### Collèges

3-4\*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BENOIT Jean-Marie (PARENTS ELEVES)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CALMETTE Alain (URFOL)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- CONSTANCIAS Hubert (FNE)
- CRAMARD Odile (LIVRES)
- GRATALOUP Sylvain (UNPI)
- JACQUART François (INSERTION)
- LUCCANTONI Evelyne (RETRAITES)
- MESSIE Christine (PARENTS ELEVES)
- MOLY Agathe (CRAJEP)

*Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées*



## CONTRIBUTEURS

### Collège

1\*

### Collège

2\*

### Collèges

3-4\*

- 
- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• LAMIRAND Georges (COOR RURALE)</li> <li>• LATAPIE Didier (CMA)</li> <li>• LE ROUEIL Anne-Marie (U2P-UNAPL)</li> <li>• MAISON Pierre (CONF. PAYSANNE)</li> <li>• MARGUIN Christophe (CCI)</li> <li>• OLEKSIAK Bernadette (CMA)</li> <li>• REYNIER Frédéric (BATIMENT)</li> <li>• ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRI)</li> <li>• THION Elisabeth (CCI)</li> <li>• VARICHON Béatrice (FINANCES)</li> <li>• VIVIN Françoise (EDF)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• MARGERIT Laurence (CGT)</li> <li>• MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)</li> <li>• MYC Michel (UNSA)</li> <li>• NINNI Agnès (CFDT)</li> <li>• PELLORCE Pascal (CGT)</li> <li>• PLANCHE Laëtitia (CGT)</li> <li>• PUECH Marilyne (CFDT)</li> <li>• ROBERTO Sansoro (CFDT)</li> <li>• ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)</li> <li>• SAILLANT Elisabeth (CFDT)</li> <li>• SALA Chantal (CGT)</li> <li>• SAVTCHENKO-BELSKY Cyril (CFE-CGC)</li> <li>• SCHMITT Isabelle (CFDT)</li> <li>• SEGAULT Hélène (FO)</li> <li>• SIVARDIERE Patrick (CFDT)</li> <li>• TEMUR Hélène (FO)</li> <li>• TRINCA Christiane (SOLIDAIRES)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• MOREL Nathalie (GROUPAMA)</li> <li>• OUVRIER-BUFFET Gérard (Pers. Qualifiée Env.)</li> <li>• PEYREFITTE Carole (Personnalité qualifiée)</li> <li>• POISSON Patricia (CRESS)</li> <li>• PROST Michel-Louis (ADIRA)</li> <li>• RIALHE Anne (Pers. Qualifiée Env.)</li> <li>• ROCHER François (CINEMA)</li> <li>• SERRE-CHAMARY René (CAF)</li> <li>• SURREL Hélène (UNIVERSITES)</li> <li>• VERILHAC Yves (LPO)</li> <li>• VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)</li> <li>• VIALLON Christian (HANDICAP)</li> <li>• WALBAUM Ludovic (Pers. Qualifiée Env.)</li> <li>• ZAKAR Saïd (PARENTS ELEVES)</li> </ul> |
|--|---|---|
- 

*Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées*

## Remerciements

**BOTTE Loïc**, Directeur adjoint à la Direction des Fonds européens

**DARAGON Nicolas**, Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens

## Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

# Déclarations des groupes

## Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 souhaite tout d'abord rappeler que, compte tenu du contexte géopolitique actuel, marqué par un accroissement des tensions internationales et par la nécessité pour l'Union européenne d'assurer sa sécurité collective, il est favorable au développement du budget de la défense européenne. Une telle évolution relève naturellement de la compétence des États et doit continuer à être gérée à ce niveau. Le Collège 1 considère en effet que le renforcement de la défense et de la sécurité est devenu un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble des acteurs économiques du continent.

Pour autant, cette priorité nouvelle doit être en adéquation et non pas se substituer aux politiques de cohésion, agricoles et territoriales, qui constituent un pilier structurel du développement économique régional. C'est pourquoi le Collège 1 tient à rappeler que l'enjeu pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de garantir que les politiques européennes demeureront suffisamment dotées dans la future programmation 2028-2034, conformément aux objectifs inscrits dans la saisine.

De même, le Collège 1 insiste sur la nécessité que les Régions restent pleinement impliquées dans les choix stratégiques relatifs à l'utilisation de ces fonds, tant au niveau national que dans leur déclinaison territoriale. La gestion de proximité constitue un facteur d'efficacité, de réactivité et de performance, comme l'ont démontré les programmations 2014-2020 et 2021-2027.

À cet égard, le Collège 1 souhaite souligner que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue aujourd'hui comme la région la plus avancée en France dans la programmation et la consommation des fonds européens, qu'il s'agisse du FEDER, du FSE, du FEADER ou encore du programme transfrontalier ALCOTRA. Ces financements représentent près de 1,4 milliard d'euros, soit l'équivalent d'une année d'investissement régional (environ 17 % du budget), et bénéficient à une grande diversité de porteurs de projets : entreprises, associations, collectivités, établissements d'enseignement supérieur, structures de formation, projets de rénovation thermique, etc.

Cette performance témoigne de l'efficacité d'une gestion territorialisée, mais aussi du fait que notre Région dispose d'une ingénierie territoriale solide, expérimentée et structurée, pleinement capable de répondre aux motivations, aux exigences de performance et aux attentes de simplification exprimées par la Commission européenne. Cette capacité d'ingénierie – tant stratégique qu'opérationnelle – constitue un atout essentiel pour garantir une mise en œuvre efficace, visible et conforme aux objectifs européens sur le terrain.

En conclusion, le Collège 1 apporte un avis favorable au projet d'avis présenté par les commissions 8, 9 et 10, tout en réaffirmant l'importance de sécuriser les dotations futures, de préserver le rôle stratégique des Régions, et de veiller à ce que l'évolution du budget européen, y compris dans ses volets Défense et Sécurité, se fasse en cohérence et non pas au détriment de la cohésion, de l'agriculture, du développement régional et des acteurs économiques de terrain.

Le Collège 1 souligne également la parfaite tenue des travaux communs des commissions 8, 9 et 10, menés dans un délai très contraint. Il remercie leurs présidentes et président, ainsi que l'ensemble des conseillers mobilisés pour l'intérêt général de notre Région. Cette coopération démontre la capacité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes et son efficience à contribuer rapidement et utilement sur un sujet stratégique.

---

### **Intervention de Laëtitia PLANCHE, au nom de la CGT et FSU**

Mesdames et Messieurs les conseillers, cher.es collègues,

À la suite de la proposition de la Commission européenne de mise en place d'un nouveau cadre financier pluriannuel pour la programmation 2028-2034 des fonds européens, la Région a saisi le CESER sous l'angle de la mise en œuvre des fonds et donc sur la question de leur recentralisation au niveau de l'Etat.

Il s'agit d'un enjeu de toute importance pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui porte à son crédit un taux très important de réalisation.

La note produite dans de très brefs délais par un travail trans-commissions permet de soutenir l'option d'une autorité de gestion régionale à travers un nombre d'arguments techniques et d'observations que nous partageons. Les organisations syndicales CGT-FSU voteront donc cette note, en reprenant à notre compte l'ensemble des recommandations.

Si la gestion actuelle met en relief une utilisation « optimale » des fonds gérés par la Région, nous ne pouvons pourtant nous accommoder d'un statu quo où les critères d'attribution sont si peu lisibles qu'ils ne peuvent satisfaire à un contrôle citoyen efficient de leur affectation.

Pour en revenir au CFP 2008-2034, le technique, la gestion ou même le « technocratique » ne doit pas dissimuler la finalité politique de ces nouveautés, ce dont les Régions se font moins le relais.

Aussi, les organisations syndicales CGT-FSU souhaitent faire partager quelques réflexions.

Nous insistons sur le volet budgétaire. En effet, le montant même de ce cadre financier pluriannuel paraît sous-dimensionné au regard de la programmation précédente, à

noter même, que les dépenses sociales prévues demeurent inférieures au CFP actuel. La nouveauté de pouvoir créer des ressources propres serait une réponse au manque de financement. Néanmoins, le parti pris doit être le fléchage en direction de la réponse aux défis des besoins nationaux suite à plusieurs cures d'austérité, et non à des fins militaires ou au plus grand bénéfice de firmes multinationales. Il est d'ailleurs dommageable que les premiers textes axent les réponses de sécurité en terme d'armement et de défense, et jamais en terme de diplomatie.

Compte tenu des politiques de réarmement prônées par les Etats européens, en lien avec les positions de l'OTAN, il semble qu'une des clés de ces nouvelles règles soit la ponction des moyens dédiés précédemment aux besoins de solidarité et de transition écologique, via la mécanique de fongibilité, en faveur de la défense / sécurité et de la compétitivité. Il faut d'ailleurs comprendre le mot "compétitivité" sous l'angle des marchés internationaux et non en faveur de la demande intérieure à l'Union Européenne.

Dans cette période qui voit une explosion des inégalités sociales, il est urgent que la politique européenne puisse répondre aux défis sociaux. A ce titre, il est bien regrettable que le Parlement vienne de détricoter la directive sur le devoir de vigilance sociale et environnementale des grandes entreprises, via un vote uni droite et extrême droite. C'est pourquoi, l'ensemble des outils de la politique de cohésion, et notamment le FSE doivent être augmentés significativement et sanctuarisés dans les Plans Partenariaux Nationaux et Régionaux, s'ils venaient à être institués, afin de favoriser la convergence vers le haut de l'Union Européenne en matière de conditions de travail.

Le Fonds Européen de Compétitivité vise, dans le virage pro-business en cours, quant à lui, à réduire les risques liés aux investissements privés. Toutefois, son montant est largement inférieur au déficit d'investissement indiqué dans le rapport Draghi d'une part et d'autre part, les critères d'excellence utilisés bénéficieraient exclusivement aux nouveaux secteurs alors que les besoins de préservation et de reconquête de l'industrie existante sont énormes. Etonnement, ce fonds ne contribue pas à la réalisation d'objectifs sociaux ni au renforcement des services publics.

De plus, le nouveau cadre prévoit d'indexer les dépenses à des critères de performance. Quid de ceux qui ne pourront pas performer ?

Les concitoyens reprochent que l'Union Européenne soit une machine, une boite noire administrative. Ce nouveau CFP peut être l'occasion de donner un rôle aux organisations syndicales dans la définition, le suivi et l'évaluation des critères d'allocation et de distribution des fonds et de leur impact potentiel.

De même qu'il existe la clause horizontale de la charte des droits fondamentaux et de l'Etat de droit, saisissons l'opportunité que ce CFP puisse inclure la même conditionnalité horizontale sur les droits sociaux puisqu'elle est envisageable dans les PPNR. Le respect des conditions de travail, de la négociation collective et des

conventions de l'Organisation Internationale du Travail sont des incontournables à l'ambition d'une Europe à haut niveau de réponse sociale.

Pour conclure, le sujet est urgent car les gouvernements doivent soumettre leur plan d'ici fin 2027 pour un démarrage des dépenses en janvier 2028. C'est pourquoi, notre institution peut être partie prenante des réflexions sur les pistes d'amélioration ou d'orientation présentées ci-dessus.

---

### **Intervention de Christian JUYAUX, au nom de la CFDT**

Alors que les empires américain, chinois et russes tentent de devenir hégémoniques, la construction de l'Union européenne est un enjeu majeur pour l'avenir de nos économies, de nos droits sociaux et de nos libertés en Europe. Depuis l'invasion russe en Ukraine en 2022 et l'élection cette année de Donald Trump comme président des USA, les européens doivent faire des efforts pour la défense de leur économie, de leurs droits et de leurs sécurités, dans une période de crises comme la guerre en Ukraine et de compétitions avec les autres puissances mondiales.

C'est pourquoi en juillet 2025, la Commission européenne a proposé un Cadre Financier Pluriannuel pour 2028-2034 d'un peu moins de 2 000 milliards d'euros en augmentation de 40 % par rapport au budget initial 2021-2027, soit 1,15 % du Revenu National Brut des Etats membres auquel s'ajoute 0,11% pour le remboursement des prêts du plan de relance européens de 807 milliards d'euros contracté à la suite de la pandémie du Covid.

Ce projet de budget propose une transformation importante de simplification et de transparence en réduisant le nombre de programmes européens qui passent de 52 à 16, et en le structurant avec des plans de partenariats nationaux et régionaux (865 milliards d'euros) incluant la PAC (Politique Agricole Commune) et la politique de cohésion pour les régions les plus pauvres. Un fonds européen pour la compétitivité de 410 milliards d'€ mobilisant des moyens pour la recherche, le numérique, la santé, mais aussi la défense et l'espace et des programmes comme Erasmus +. Les aides au développement et à l'humanitaire ainsi qu'à l'élargissement de l'UE se regroupent dans un budget de politique extérieure de l'UE de 200 milliards d'€ et les dépenses de l'administration européenne de 120 milliards d'euros sur 7 ans ne représentent que 6 % du projet de budget de l'UE.

Les fonds des plans nationaux et régionaux seront alloués aux Etats membres et ils seront conditionnés à la réalisation d'objectifs précis arrêtés par l'UE et ils devront être mis en œuvre dans les États membres et les régions selon un principe de gestion partagée avec la Commission européenne. Cela doit encourager des réformes nationales, mais risque de renforcer le pouvoir des gouvernements centraux au détriment des régions. La Commission européenne souhaite aussi conditionner les financements au respect des critères démocratiques comme ceux de l'Etat de droit. Les autres fonds seront directement administrés par la Commission européenne.

Le vice-président chargé des finances au Conseil régional, monsieur Nicolas DARAGON, a expliqué en commission qu'il s'agissait de faire du lobby pour que cette gestion reste régionale. Pour la CFDT et l'UNSA, il s'agit plutôt de faire pression pour que cette gestion soit au plus près des territoires locaux et des populations concernées. La région comme autorité de gestion des fonds européens est donc pour nous une nécessité que la CFDT et l'UNSA partage dans l'avis des C8-C9 et C10 car c'est la condition pour qu'une gestion au plus près des territoires se développe et pour que les petits projets soient aidés via des avances de trésorerie. Cependant la gestion régionale que nous appelons de nos vœux doit intégrer trois paramètres en contreparties :

- Une mise à disposition des assemblées régionales que sont le Conseil régional et le CESER des éléments budgétaires indispensables à la compréhension précise de ce que représentent les fonds européens dans le budget régional.
- Une réelle lisibilité de l'utilisation de ces fonds européens qui sont invisibilisés et noyés dans les financements de la région.
- Une évaluation indépendante de l'utilisation et la valeur ajoutée apportées par les crédits européens.

Comme le préconise le CESE dans son avis sur la « Complexité des aides de l'UE et la visibilité de son action » voté le 15 octobre 2025 à l'unanimité de cette instance nationale, il est important de mieux associer les acteurs à l'expression des besoins en phase amont des aides, de faciliter l'ingénierie et la gestion administrative des dossiers, de contrôler et évaluer en trouvant le bon équilibre entre subsidiarité des contrôles et bon usage des fonds publics et en communiquant mieux sur les résultats. Le CESE émet des réserves sur la mise en place de plans nationaux uniques qui risqueraient de sacrifier des politiques comme la cohésion territoriale et sociale. Il appelle à préserver une gouvernance partagée pour une approche territorialisée sur des objectifs communs.

Pour les délégations CFDT et UNSA du CESER, l'avis élaboré par les Commissions 8-9 et 10, nous semble de haute qualité et nous tenons à féliciter Ingrid RANCHIN, Michel RAFFIN, Anne CHAUMILLON et Nino DEFIX pour l'excellent travail de synthèse. La CFDT et l'UNSA voteront ce texte pour une gestion plus efficiente des fonds européens au plus près des territoires.

---

### **Intervention d'Yves VERHILAC, au nom de la LPO**

Je m'exprime au nom de la LPO car les collèges 3 et 4 n'ont pas pu émettre un avis collectif dans les délais impartis. Je tiens à remercier les animateurs de ce projet de rédaction et en premier lieu notre présidente de la commission 8 Nassira, pour avoir entendu et retenu la plupart de mes remarques. Mon intervention a donc pour principal objet de souligner des remarques déjà émises en commission.

En premier lieu, et c'est assez surprenant, on ne trouve aucune évaluation des effets du transfert de la gestion des fonds européens de l'Etat aux régions sur le précédent

programme, ni au niveau de l'inspection générale de l'environnement au niveau national, ni au niveau régional sur la période qui s'achève. Au-delà d'un réflexe de soutien à une gestion au plus proche du terrain, bien naturel, il paraît difficile d'apporter son soutien au maintien du transfert notamment en matière d'efficience sans plus de vision.

Si je prends l'exemple des directives oiseaux et habitats, des postes ont été supprimés dans les Directions régionales de l'environnement. Il y a eu perte d'efficacité, d'autant que les agents en question ne travaillaient pas exclusivement sur Natura 2000. Est-ce qu'il y a davantage, ou au moins autant de moyens consacrés du fait de la régionalisation ?

En second lieu, plusieurs interrogations peuvent paraître légitimes :

- Y-a-t-il ou non un risque de disparités entre les différentes régions françaises du fait de politiques différentes ? Y-a-t-il un risque par exemple à ce que les bénéficiaires ne soient pas les mêmes d'une région à l'autre ?
- Comment est gérée la responsabilité en matière d'obligations de résultats. Sauf erreur de ma part, au-delà du seul contrôle de gestion, ce sont les Etats qui doivent rendre compte sur les résultats concrets des politiques mises en œuvre. Si une région est peu ambitieuse par exemple pour protéger la biodiversité de niveau européen, ses responsabilités peuvent-elles être recherchées ?
- N'y-a-t-il pas un risque à ce que certaines régions considèrent les fonds européens comme des compléments à leurs propres politiques, et non comme des politiques européennes à part entière ?

Dans une période de crise démocratique, et de remise en question de l'Europe, n'y-a-t-il pas un risque de perte de lisibilité des politiques européennes pourtant établies par des élus au suffrage universel ?

Enfin, certaines politiques et en particulier la protection de la biodiversité, ne sont-elles pas susceptibles de pâtir de la fusion de certains fonds, en fonction des degrés d'appétence de telle ou telle région ?

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur l'avis auquel j'ai participé.

# Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles	P		
		EHRSAM Olivier	P		
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
1	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	VEYRE DE SORAS Christine			
		CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
1	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	PANSERI Anne-Sophie			
		CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
1	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	IMBERTON Emmanuel			
		BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe	P		
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

I	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	P		
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric	P		
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

# 2

Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SAUZEAT Sandrine	P		
	VIGOUROUX Eric			
	ALSAFRANA Colette			
	BADOR Laurent			
	BARRAT Jean			
	BAULAND Gisèle			
	CASALINO Françoise			
	CHENNAZ Cédric			
	GUILHOT Jean-Marc	P		
	JACQUIER Claudine	P		
	JUYAUX-BLIN Christian			
	LAMOTTE Bruno			
	LE GAC Elisabeth			
	NINNI Agnès			
	PUECH Marilyne	P		
	ROBERTO Sansoro			
	SAILLANT Elisabeth			
	SCHMITT Isabelle			
	SIVARDIÈRE Patrick	P		
Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
	BOCHARD Frédéric			■
	DEVY Eric			
	GILQUIN Jean-Pierre			
	LEYRE Michelle			
	LORENTE Jérémie			
	MERENDET Patricia			
	RICARD Claude			
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes				

P : procuration

2	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine	P		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	P		
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
		HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LELUC Gilles			
		LOHEZ Valérie	P		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	MYC Michel			
		DI MARCO Anna			
3	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			
		VELARD Patrick			
	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisse d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	P		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
4	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			

P : procuration

<b>3</b>	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPPS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd			
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya	P		
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		POISSON Patricia			

P : procuration

<b>3</b>	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P		
		ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick	P		
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

<b>3</b>	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	P		
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic	P		
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

# Contacts

## Délégué général

**Grégory MOREL**

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

**Ingrid RANCHIN**

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

**Corinne LEBRETON**

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

## Chargés d'études

**Anne CHAUMILLON**

anne.chaumillon@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 32 17

**Michel RAFFIN**

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

**Nancy PIEGAY**

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

## AVIS

À l'heure où la Commission européenne prépare le Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034, les règles du jeu pourraient changer : rationalisation des programmes, nouveaux objectifs et une possible recentralisation de la gestion des fonds au niveau des États. Autant de choix qui pourraient redéfinir le rôle des Régions dans la politique de cohésion et la PAC.

En réponse à la saisine du Conseil régional, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes analyse les implications de ces évolutions pour les territoires et les acteurs régionaux. Il réaffirme l'importance d'une **gestion de proximité**, garante d'efficacité, de cohérence avec les stratégies locales et de mobilisation des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les fonds européens sont des leviers essentiels pour la transition écologique, la cohésion sociale, le développement rural, la biodiversité, l'innovation et l'économie régionale. Leur avenir se joue aujourd'hui. Ce document éclaire les enjeux, propose des recommandations et ouvre la voie à une réflexion approfondie sur la gouvernance territoriale des fonds européens.

FONDS EUROPÉENS | COMMISSION  
EUROPÉENNE | BUDGET | FEDER | FSE | FEADER |  
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES |  
GOUVERNANCE | COHÉSION SOCIALE |  
PROXIMITÉ | TERRITOIRES

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

125 rue Smith - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02

T.04 26 73 49 73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand

Cedex 2

T.04.73.29.45.29

